



C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus : 23
 Nombre membres élus en exercice : 23

présents : 19
 représentés : 03
 votants : 22
 absents : 01

Date de la convocation : 09 septembre 2023

Certifié exécutoire
 Compte tenu de l'envoi en
 Préfecture le :

Et de la publication en ligne
 le :

Le Maire,

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2023 À 19H00

Le Conseil Municipal d'Ambès,
 Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des
 Collectivités Territoriales,
 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville
 sous la Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

PRESENTS :
 Gilbert DODOGARAY, Maire ;
 Rémi PIET, Isabelle BESSE, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET,
 Christian LAPEYRE, Pearl HIPPOLYTE, adjoints au Maire ;
 Christiane HIPPOLYTE, Dominique JOLIVET, Sophie PARADOT,
 Catherine RODRIGUEZ, Franck DUMARTIN, , Antoine VIGNAUD,
 Marine SAAD, Enzo BORTOLATO, Sandrine VILLENAVE, Eléonore
 LAPORTA, Romain RITOU, Jean-Pierre MAZZON conseillers
 municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :
 Jean-Noël ELIPE donne procuration à Nicolas MUZOTTE
 Marie-Pierre QUIBEL donne procuration à Antoine VIGNAUD
 Catherine LABARRERE donne procuration à Jean-Pierre MAZZON

ABSENT :
 Christophe BOURDIEU

SECRETAIRE DE SEANCE :
 Isabelle BESSE

**DÉLIBÉRATION N° 066 09 2023 – URBANISME – ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE
 AM 384 APPARTENANT À AQUITANIS AU PROFIT DE LA COMMUNE**

Présentation par Christian LAPEYRE.

Aquitanis est propriétaire de la résidence La Closerie de Lansac sise rues Jean Albin, Gambetta et Vincent Auriol à Ambès et cadastrée AM 384.

Afin de développer le déplacement doux sur notre territoire, nous avons sollicité Aquitanis en vue d'acquérir une bande d'espaces verts située au Sud-Est de la résidence afin d'y réaliser un bouclage entre la rue Ampère et l'avenue du Général de Gaulle.

A ce titre, Aquitanis céderait à titre gracieux à la Commune, une emprise d'environ 2 090 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DIT** que les frais d'acte seront à la charge de la Commune ;
- **CHARGE** l'étude de Maître LATOUR, situé à Saint André de Cubzac, de cette opération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le sous-seing ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la mise en œuvre de cette délibération

Fait et délibéré le 13 septembre 2023
 Pour expédition conforme.

Le Maire,
 Gilbert DODOGARAY



Accusé de réception en préfecture
033-213300049-20230913-DEL-2023-09-066-DE
Date de télétransmission : 14/09/2023
Date de réception préfecture : 14/09/2023